

L'hon. M. HOWE: La dette des chemins de fer a augmenté?

L'hon. M. STEWART: ...la dette des chemins de fer a augmenté, cette dette étant garantie par le Dominion.

L'hon. M. HOWE: Mais j'en suis sur le point que la dette figure dans l'état des chemins de fer.

L'hon. M. STEWART: Dans les premiers temps, ainsi que je le disais, on y pourvoyait en espèces. Puis un amendement apporté à la Loi autorisa la compagnie des chemins de fer à voir elle-même à emprunter de l'argent pour des fins d'immobilisation.

L'hon. M. HOWE: Précisément.

L'hon. M. STEWART: Et le gouvernement fédéral a garanti l'emprunt; tandis que si la Loi n'eût pas été modifiée en ce sens le Dominion se fût chargé lui-même d'emprunter l'argent pour les besoins des chemins de fer et cette action eût indiqué une augmentation de la dette qui eût, dans une large mesure, sinon entièrement contre-balancé la réduction que le ministre indiqua avoir été effectuée dans des circonstances changées.

L'hon. M. HOWE: Mais vous ne laissez pas entendre que les emprunts ainsi effectués depuis 1923 furent cachés au public?

L'hon. M. STEWART: Non.

L'hon. M. HOWE: Ou que ces Comptes publics étaient marqués au coin de quelque déception?

L'hon. M. STEWART: Non.

L'hon. M. HOWE: Je ne fais que répondre à l'accusation de déception sous ce rapport que porta M. Walsh, savoir que nous ne donnons pas au public un exposé véritable de la situation.

L'hon. M. STEWART: Ma thèse est encore solide: si l'on n'eût pas changé de politique à cet égard, le Dominion du Canada eût emprunté cet argent directement et le montant eût figuré à la dette publique.

L'hon. M. HOWE: Précisément. La dette publique eût été plus forte et la dette des chemins de fer eût été moindre.

L'hon. M. STEWART: Oui, exactement.

L'hon. M. HOWE: Oui. Mais, à tout événement, même si l'on avait agi de la sorte, les deux chiffres eussent représenté la dette.

L'hon. M. STEWART: En fin de compte, un montant contre-balance l'autre largement.

L'hon. M. HOWE: Je crois que l'honorable monsieur n'a pas saisi mon point. Je ne cherche pas à cacher quoi que ce soit que les livres font voir.

L'hon. M. STEWART: Je ne laisse pas entendre cela.

L'hon. M. HOWE: J'essaie de démontrer que l'exposé entier ne cache rien. Si vous ajoutez la dette telle qu'indiquée aux Comptes publics et la dette des chemins de fer, vous avez la dette combinée du Dominion du Canada et des chemins de fer; et les chiffres auxquels M. Walsh fait allusion ne constituent pas des espèces effectives en tant qu'il s'agit des dettes de l'un ou l'autre.

L'hon. M. STEWART: Le ministre voudrait-il nous donner le chiffre de la dette combinée des chemins de fer et du Canada au commencement de la période initiale et à la fin de la période à laquelle il fait allusion?

L'hon. M. HOWE: Je puis le faire très facilement, si vous le désirez.

L'hon. M. STEWART: C'est ce que je désirerais obtenir, pour compléter le tableau.

L'hon. M. HOWE: Pourriez-vous le faire à la prochaine séance?

Le PRÉSIDENT: Pendant votre absence, monsieur Walsh, nous avons étudié le cas du Trust des titres; et M. Clark nous expliqua l'autorité et le conseil juri-